

# Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

---

## Expérimentation des entretiens professionnels

### **Le ministre prépare la suppression de la notation des enseignants Le ministre veut faire éclater le statut national.**

La DGRH a adressé un courrier aux chefs d'établissements qui annonce une évaluation des enseignants ayant 2 ou 20 ans de carrière sous forme expérimentale dans certains établissements.

Pour la DGRH il s'agit de l'amorce d'une refonte globale du système d'évaluation des enseignants: *«En 2012 la mise en place des nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants qui se substitueront à la double notation actuellement en vigueur, supposera l'organisation d'entretiens professionnels »*

Le ministère a toujours affirmé à Force Ouvrière que rien ne serait définitivement tranché avant une discussion préalable avec les organisations syndicales. Pourtant, des chefs d'établissement et des IEN ont déjà commencé à mettre en place ces procédures d'entretiens professionnels d'évaluation.

Selon le cabinet du ministre, qui a reçu la FNEC FP FO le 2 février, les résultats de ces entretiens ne seraient pas versés au dossier des collègues, mais pour autant n'auraient pas un caractère facultatif !

Ils devraient donner lieu à un relevé de conclusions rédigé par le chef d'établissement, l'IEN, un conseiller pédagogique ou le directeur d'école, remis à l'intéressé et comportant des suggestions sur sa pratique professionnelle.

La FNEC FP relève que le refus de donner un caractère facultatif à la participation à ces entretiens ne repose sur aucun fondement réglementaire. Seule la notation et les procédures habituelles pour chaque corps concerné (PLC, PE, PLP,...) ont un caractère statutaire obligatoire.

Rappelons que la notation des enseignants du premier degré ne peut être effectuée que par supérieur hiérarchique que ne sont ni le conseiller pédagogique, ni le directeur d'école. Cette proposition qui est contraire aux principes de la fonction publique tente d'anticiper sur la création du directeur d'EPEP, établissement autonome, voulu par le rapport Reiss.

Rappelons que la double notation pour les enseignants du secondaire matérialise la distinction entre la notation administrative qui évalue la manière de servir et relève du chef d'établissement et la notation pédagogique qui évalue la qualification disciplinaire et la transmission des connaissances qui en découle dans la classe, qui relève de l'inspection pédagogique. Remettre en cause la double notation, et confier l'évaluation des professeurs du secondaire au chef d'établissement, c'est donc remettre en cause la qualification disciplinaire.

Ces annonces interviennent au moment où le ministre tente d'opérer un bouleversement complet du statut des enseignants et de leurs garanties nationales: remise en cause annoncée du droit à mutation avec le dispositif ECLAIR, remise en cause annoncée des obligations de service pour 2012, primes modulables (préfet des études), débat sur les rythmes scolaires et le rapport Reiss et plus globalement développement de l'autonomie des établissements.

La FNEC FP demande à être immédiatement reçue à la DGRH sur le dossier de l'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants.

Montreuil, le 4 février 2011.